



RETRAIT DU SERVICE DE SURVEILLANCE AU SECONDAIRE

Des frais de 35 \$ pour l'année scolaire 2019-2020 sont facturés par l'école pour le service de surveillance des élèves qui se trouvent à l'école de 11 h 55 à 13 h 30, soit pour dîner, participer à des activités parascolaires ou simplement pour discuter avec des amis.

Cependant, si votre enfant n'est jamais à l'école à ces moments, nous vous invitons à signer ce formulaire et à nous le retourner lors de l'entrée administrative de votre enfant ; soit entre le 22 et le 28 août 2019.

Par la présente, je, _____,
Nom du parent

demande que mon enfant, _____,
Nom de l'enfant

soit retiré du service de surveillance de l'école (midi).

Et je m'engage à ce que mon enfant ne se présente pas à l'école secondaire Roger-Comtois de 11 h 55 à 13 h 30, sinon l'école sera en droit de me facturer la somme de 35 \$ pour avoir eu recours ou utilisé le service de surveillance.

Signature du titulaire de l'autorité parentale

Signé le _____ 2019.